

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1072

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 27 BIS

Supprimer les alinéas 4 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une commune ou un département ne peut pas garantir un emprunt dont l'argent servirait à financer ce type d'édifice. Les abus seront inévitables et il n'est pas tolérable d'aider le financement, de près ou de loin, d'un culte.